



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-023-2022-03

PUBLIÉ LE 9 MARS 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

IDF-2022-03-09-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Monsieur Frédéric RAGUENEAU (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-03-09-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil  
économique, social et environnemental  
d'Ile-de-France - désignation de Monsieur  
Frédéric RAGUENEAU

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier du président de l'AORIF-L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT D'ILE-DE-FRANCE du 17 février 2022 faisant part de la désignation de Monsieur Frédéric RAGUENEAU pour représenter l'organisme au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, qui remplace ainsi Monsieur Ugo LANTERNIER ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Il est constaté la désignation par l'AORIF-L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT D'ILE-DE-FRANCE de Monsieur Frédéric RAGUENEAU en remplacement de Monsieur Ugo LANTERNIER.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 mars 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME